

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation
26/05/2025

Date d'affichage
26/05/2025

OBJET

Vente local commercial Ilot du
lavoir – 2 Bis Place de l'Hôtel de
Ville

Séance du 02 Juin 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le deux Juin _____

A Dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**.

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - LADRE R.

Absents : YILMAZ Y. - DE MATOS C. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à RAVET V.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secrétaire de Séance : MILLET Daniel

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du commerce ou était installée l'agence immobilière, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « Ilot du lavoir » au 2 bis place de l'hôtel de Ville, d'une superficie de 98 m².

Suite à la liquidation judiciaire du locataire, le local est libre de toute occupation.

Madame le Maire fait part de la proposition d'achat reçue de Mme FAVRE Magalie, qui souhaiterait y installer son institut « PHYSIC BEAUTE. »

Madame le Maire présente l'Avis des domaines en date du 13.03.2025, faisant état d'une estimation à 105 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Madame le Maire propose de vendre ledit local au prix négocié de Mme FAVRE de **100 000 €**. Les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, **à l'unanimité**,

AUTORISE la vente dans les conditions désignées ci-dessus avec Mme FAVRE Magalie avec faculté de substitution d'une société dont elle sera actionnaire.

DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour procéder aux formalités utiles à cette transaction.

Le Secrétaire
Daniel MILLET



Le Maire,
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250602-D-2025-06-02-03-DE
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025